Pense bête argumentaire

Compile par sujet les éléments chiffrés, de réflexion ou de langage extraits des documents officiels (INSEE, Ministère(s), Unédic...)

Méthodologie

1 - Lorsque l'on insère une info, bien penser à rajouter en fin de document **la référence du document** duquel elle est extraite (s'il n'est pas déjà listé).
2 - Précisez le lien de **téléchargement** de ce document.
2 - Indiquer en fin de ligne, entre parenthèses, **le chiffre pointant vers le document**

A - Chômage :

a-1 - Généralités

• À fin décembre 2011, **2 425 600 personnes** étaient indemnisées par l'Assurance chômage (France entière) (1)
• Plus de la moitié des allocataires présents fin 2011 s'est inscrite au **chômage suite à une fin de CDD ou de mission d'intérim (51%)** (1)
• **46,7 %** des allocataires ont une **durée d'affiliation supérieure à 2 ans**. Près du quart ont une **durée d'affiliation de 1 à 2 ans (22,4 %)**. La durée d'affiliation est **inférieure à 6 mois pour 12,0 %** d'entre eux. La durée d'affiliation est très corrélée au motif de fin de contrat de travail. Ainsi, **elle tend à être plus courte pour une fin de CDD ou d'intérim** (1)

a-2 - Allocataires de l'assurance chômage, proportions :

• **54 %** des allocataires perçoivent une partie de leur **allocation en complément du salaire issu de l'activité** (1)
• Près d'**1,2 million** des allocataires pratiquent une **activité réduite** (1)
• **La moitié** des personnes indemnisées par l'Assurance chômage se sont **inscrites après une fin de CDD** (38,7 %) ou de **mission d'intérim** (12,3 %). (1)
• L'indemnisation à la **suite d'une fin de CDD** et de **contrat d'intérim** est surreprésentée **chez les jeunes (76,7 %)** (1)
• **25 % des allocataires** ont été indemnisés pendant plus d'un an et sont donc **« chômeurs de longue durée »**. Cette proportion est légèrement supérieure chez les femmes, et elle augmente considérablement avec l'âge (1)

a-3 - Annexes 4, 8 et 10

• 82,2%des allocataires sont indemnisés au titre du régime général. (1)
• Les travailleurs **intermittents** et les **intérimaires des entreprises de travail temporaire** (annexe 4 au règlement général de l'Assurance chômage) représentent **13,4 % des allocataires**. (1)
• Les **intermittents du spectacle** (annexes 8 et 10 au règlement général de l'Assurance chômage) représentent **3,7 % des allocataires**. (1)

B - Métiers du spectacle

b-1 - Personnes exerçant à titre principal un métier du spectacle

• Leur nombre a **plus que doublé depuis 1990**, pour atteindre plus de 190 000 actifs en 2010 : **74 100 artistes** et **116 400 professionnels technico-artistiques** (2) (5)
• Le **salariat** concerne en 2010 **près de 85 % des actifs** de ces métiers (2)
• Le salariat à durée déterminée (**CDD** et autres contrats de **travail temporaire** : intérimaires, vacataires, emplois aidés...) est devenu majoritaire dans ces métiers : il s'est développé au cours de la période, puis **stabilisé à un niveau élevé (autour de 55 %)** tandis que la part du CDD (et autres formes de travail non stables) passait de 10 % à 15 % dans l'ensemble du salariat. (2)
• Tableau des **effectifs d'actifs exerçant une profession des spectacles** au titre de leur emploi principal en 2010 (2)

Libellé de la profession	Effectifs en 2010
Métiers des spectacles (total)	**190 500**
Artistes des spectacles	***74 100***
Artistes de la musique et du chant	32 000
Artistes dramatiques	30 100
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	12 000
Professionnels technico-artistiques des spectacles	***116 400***
Directeurs et responsables de programmation	23 100
Cadres artistiques et technico-artistiques	26 900
Assistants techniques	44 200
Ouvriers et techniciens	12 900
Indépendants gestionnaires de spectacle	9 300

• Les effectifs du **secteur du spectacle** représentent environ **la moitié du total des métiers artistiques**. (5)

• **Fragmentation de l'emploi** : Au cours des vingt dernières années, le volume annuel de travail d'un artiste ou d'un technicien intermittent s'est réduit, mais il s'est aussi fractionné en un nombre toujours plus important de contrats de travail de plus courte durée. Ainsi, le **nombre moyen de contrats conclus dans l'année** par un **artiste** est passé **de 7 à 15 entre 1990 et 2009**, tandis que la **durée moyenne** de chaque contrat se réduisait **de 10 jours à 3 jours**.
Pour les cadres, techniciens et ouvriers, la tendance est la même, avec cependant des contrats de durée moyenne plus longue que ceux des artistes : de 1990 à 2009, le nombre moyen de contrats est passé **de 6 à 14** pour ces professionnels et la durée moyenne d'un contrat de **14 à 6 jours** (2)
• La moitié des salariés du spectacle ont travaillé 5 % de l'ensemble des heures et ont perçu 5 % des salaires bruts en 2007 ; **10 %** ont réalisé **1/3 du volume horaire du spectacle** ; **10 %** ont perçu près de l**a moitié des salaires** du secteur. (4)
• **24 % des salariés du spectacle y ont travaillé entre 500 et 1 600 heures en 2007.** Portrait : Ils ont en moyenne 37 ans, 13 % ont moins de 25 ans, 22 % plus de 45 ans, 58 % d'entre eux sont des hommes, 52 % vivent en Île-de-France, 64 % y ont travaillé. Leur activité dans le spectacle : 46 % ont travaillé dans un seul établissement du spectacle, 39 % dans 3 ou plus 56 % n'ont occupé que des CDD. La moitié a travaillé moins de 770 heures dans le spectacle, 10 % plus de 1 400 heures (4)
• **17 % des salariés du spectacle y ont travaillé plus de 1 600 heures en 2007.** Portrait : Ils ont en moyenne 40 ans, 6 % ont moins de 25 ans, 30 % plus de 45 ans, 58 % d'entre eux sont des hommes, 60 % vivent en Île-de-France, 64 % y ont travaillé. Leur activité dans le spectacle : 85 % ont travaillé dans un seul établissement du spectacle 10 % n'ont occupé que des CDD. La moitié a travaillé moins de 1 820 heures dans le spectacle, 10 % plus de 2 060 heures (4)
• **Porosité : 43 %** des salariés du spectacle **ont également travaillé hors du spectacle** en 2007. **Cette proportion a doublé depuis 2005** (elle est de 37 % dans l'audiovisuel, de 49 % dans le spectacle vivant)(4)
• La moitié des salariés ont réalisé au moins 1/3 de leur activité hors du spectacle en 2007. 10 % y ont fait plus de 99 % de leur activité (4)
• **63 %** exercent au moins une **profession hors spectacle**. **43 %** des salariés exercent **au moins 2 métiers**, 17 % exercent au moins 2 métiers dans le spectacle. (4)

b-2 - Secteur élargi

• La culture **emploie 670 000 personnes** en France (3), à comparer au secteur de la production automobile qui, en 2011, représentait 604 000 emplois directs et indirects (5).

C - Employeurs du spectacle

• **Très forte croissance du nombre d'entreprises** relevant du champ du spectacle (effectif multiplié par 2,6 depuis 1996 selon la source Audiens), **principalement portée par le secteur du spectacle vivant** : alors que les effectifs d'entreprises des deux branches du spectacle se répartissaient à part sensiblement égale en 1996, le spectacle vivant représente à lui seul, en 2010, **les deux tiers de l'effectif total**. (2)
• GUSO : **85 000 employeurs non professionnels du spectacle** ont déclaré en 2011 avoir salarié un ou plusieurs artistes et techniciens des spectacles. Ce sont principalement des structures associatives (46 %), des particuliers (27 %), des collectivités territoriales (7%)... Au total, **600000 contrats sont ainsi déclarés au Guso** cette année-là ; concernant très majoritairement des artistes (88%) et tout particulièrement, parmi ces derniers, des artistes de la musique (musiciens, chefs d'orchestre, chanteurs). (2)
• L'activité du secteur est assurée par un grand nombre de très petites structures, dont un nombre non négligeable de structures « hors champ » comme les hôtels, cafés et restaurants qui ont une activité de réception de spectacles sans que celle-ci ne constitue leur activité principale. Ces structures représentent une part significative de l'emploi artistique. (5)

D - Économie de la Culture

d-1 - Richesse nationale

• Les activités culturelles* représentent en 2011 une **valeur ajoutée de 57,8 Md€**, soit **3,2 % de la somme des valeurs ajoutées de l'économie française**, ce chiffre représentant l'évaluation la plus proche de ce que l'on pourrait appeler le **« PIB culturel »**. C'est, en valeur ajoutée, l'équivalent du secteur de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4 Md€), deux fois les télécommunications (25,5 Md€), quatre fois l'industrie chimique (14,8 Md€) ou l'assurance (15,5 Md€), **sept fois l'industrie automobile (8,6 Md€).** (3)
* (directes et indirectes, voir le document)
• **Deux secteurs** contribuent à eux deux pour près d'**un tiers du total** : il s'agit du **spectacle vivant (8,8Md€ de valeur ajoutée)** et du patrimoine (musées et patrimoine monumental : 8,1 Md€), dont une part essentielle (5,6 Md€) vient de l'activité indirecte liée notamment au secteur de la restauration du patrimoine bâti.
• Les **secteurs marchands culturels** regroupent **160 000 entreprises** et emploient **2,3 % des actifs**.
• Le poids des métiers culturels « est généralement sous-estimé : **leur contribution représente plus de 2 % du PIB national** puisqu'elle est évaluée à **40 milliards**

d'euros. Le poids économique de la culture dans notre PIB a ainsi quasi doublé depuis les années 60 ». — Audition d'Aurélie Filipetti (5)

• L'apport de la culture à l'économie est obtenu en ajoutant à la valeur ajoutée des activités culturelles telle que définie supra les effets induits par les activités spécifiquement culturelles sur les secteurs économiques « non culturels » (consommation d'énergie, de transports, de biens courants, etc.) : **cet apport (valeur ajoutée + activités induites) est de 104,5 Md€**, soit l'équivalent de **5,8 % de la somme des valeurs ajoutées nationales** (il s'agit ici d'un « équivalent » et non d'un pourcentage). (3)

• Après une augmentation régulière entre 1995 et 2005 (de 3,3 à 3,5 % de la somme des valeurs ajoutées), **la part de la valeur ajoutée a diminué en volume à partir de 2005** : elle passe de 3,5 % de la somme des valeurs ajoutées à 3,2 % de la somme des valeurs ajoutées en 2011.(3)

• **Production totale de biens et services culturels : 129,8 Md€** (3)

• La **valeur ajoutée des secteurs liés au rayonnement et à l'attractivité de la France** (luxe, mode, gastronomie et arts décoratifs) est évaluée par le rapport à **40,3 Md€**. (3)

• Un festival peut engendrer communément pour l'économie locale des **retombées de 30 à 40 € par visiteur**, et l'impact global direct peut être de l'ordre du tiers ou de la moitié du budget d'organisation, un **coefficient multiplicateur de 1,3 à 1,8** permettant de prendre en compte l'**effet indirect de diffusion dans le tissu économique local**. (3)

• Des études récentes confirment que l'**investissement réalisé par la puissance publique** dans ce secteur a un **effet de levier très important** : **de 4 €**, pour le festival de Bussang, **à 10 €** pour le festival d'art lyrique d'Aix-en- Provence, de retombées économiques **pour 1 euro investi**. (5)

d-2 - Intervention de l'État dans le domaine de la culture et de la communication

Tous modes confondus, l'intervention de l'État, est en 2012 de 13,9 Md€ : 11,6 Md€ en crédits budgétaires, 1,4 Md€ en dépenses fiscales et 0,9 Md€ en taxes affectées à différents organismes de redistribution (CNC, CNL, CNV, etc.). Sur ce total, **9,3 Md€ sont retenus par le rapport comme ayant un impact direct sur l'économie des secteurs culturels**. Cette somme équivaut à **16,1 % de la valeur ajoutée culturelle** et **7,2% de la production** (3)

• Intervention publique structurante importante pour deux secteurs équivalant à peu près à 30 % de la production : l'**accès à la culture et aux savoirs** (bibliothèques, archives, enseignement culturel) et l'**audiovisuel** (soutien aux entreprises et, pour le public, redevance audiovisuelle et compensation du manque-à-gagner publicitaire en prime time). À l'opposé, quatre secteurs sont faiblement impactés par l'intervention publique, qui équivaut à moins d'1 % de la production : les arts visuels (marché de l'art, design, photographie), le livre, l'architecture (hors écoles d'architecture) et les industries de l'image et du son. Entre ces extrêmes,

l'intervention publique se situe dans une **fourchette intermédiaire pour quatre secteurs**, impactés à l'équivalent de **5 à 7 %** de la production : le **cinéma**, le patrimoine, la presse et le **spectacle vivant**. (3)

d-2 - Intervention des collectivités locales en faveur de la culture

• Il est de **7,6 Md€ en 2010** (chiffres provisoires, métropole et outremer), dont **4,5 Md€ des communes de plus de 10 000 habitants** (de l'ordre de **8 % de leur budget global**), 1 Md€ des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), **1,4 Md€ des départements** et 0,7 Md€ des régions. (3)

Liste des documents

1 - **Qui sont les allocataires indemnisés par l'assurance chômage ? -** éclairages études et analyses n°5 avril 2013 [sur le site de l'UNEDIC]

2 - **Tendances de l'emploi dans le spectacle -** Marie Gouyon, Frédérique Patureau Culture chiffres 2014-2. Ministère de la Culture et de la Communication (Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, Département des études, de la prospective et des statistiques [sur le site du Ministère]

3 - **L'apport de la culture à l'économie en France -** Serge Kancel, Jérôme Itty, Morgane Weill, Bruno Durieux. Inspection générale des finances inspection générale des affaires culturelles décembre 2013 [sur le site du Ministère de l'économie]

4 - **La porosité du secteur -** Étude du CNPS | Commission permanente sur l'emploi du CNPS Département des études, de la prospective et des statistiques (2009)

5 - **Mission sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques**. Présentation par M. le député Jean-Patrick Gille. N° 941 Assemblée nationale. Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la mission d'information commune. (17 avril 2013) [sur le site de l'Assemblée nationale]